



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°DELCA25\_07\_0001**

**OBJET :**

**Vente de deux parcelles section A numéros 1610 et 1615, commune d'Artigat à M. Audiffren et Mme Resplendino**

L'an deux mille vingt cinq, le un juillet, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS :**

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Alain ROCHE, Alain METGE, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude SERRES, Joelle EYCHENNE

**ABSENTS :**

Louis MARETTE, Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Alain GARNIER, Jean-Michel SOLER

**PROCURATIONS :**

Jérôme BLASQUEZ donne pouvoir à Elisabeth CLAIN  
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth CLAIN

Considérant que suite à la modification de l'accès au brise charge de Péchine, sur la commune d'Artigat, les parcelles cadastrées section A numéros 1610 et 1615 ne sont plus utilisées pour accéder à l'ouvrage et doivent être cédées aux propriétaires voisins, Monsieur Patrick AUDIFFREN et Madame Michèle RESPLENDINO.

Considérant l'accès à l'ouvrage via le chemin rural et la parcelle cadastrée section A numéro 1608.

Considérant la nécessité de vendre les parcelles cadastrées section A numéros 1610 et 1615, d'une superficie respective de 1 m<sup>2</sup> et 44 m<sup>2</sup>, pour un montant de CENT EUROS (100,00 €).

Ouï l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**  
Ladite présentation
- **AUTORISE,**  
Madame la Présidente, à vendre les parcelles cadastrées section A numéros 1610 et 1615, sises sur la commune d'ARTIGAT pour un montant de CENT EUROS (100,00 €) à Monsieur Patrick AUDIFFREN et Madame Michèle RESPLENDINO.